



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 50/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE POUR LA RENOVATION DE LA VOIRIE RUE DU GENERAL BETHOUARD SUITE AUX INTEMPERIES DE 2023

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-6
- Annule et remplace la décision 039-24 du 29 Mai 2024
- Considérant que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux communes, propose une aide aux travaux de proximité plafonnée à 85 000€ HT.

Suite aux évènements climatiques de Juin 2023, le revêtement de la chaussée et les accotements de la rue du Général BETHOUARD ont été fortement détériorés créant des problèmes de sécurité pour les piétons et les véhicules circulant sur cette voie.

Malgré, des travaux d'enrobés à froid visant à combler les nids de poule apparus, cette rue nécessite des travaux plus structurants pour rétablir la sécurité et garantir la pérennité de l'ouvrage dans le temps pour faire face à des évènements de ce type.

Ces travaux visent également à reprendre le profil en travers de la voie afin de limiter le ruissellement des eaux dans les propriétés situées en contre-bas.

Le coût de l'opération s'élève à **95 000,00 € H.T.**

Le plan de financement basé sur le maximum subventionnable fixé par le Département à hauteur de 85 000€ HT est de 70% de ce montant soit 59 500 €.

FINANCEMENT	MONTANT H.T
Conseil Départemental – Taux 70 %	59 500 €
Autofinancement Commune	25 500 €
TOTAL	85 000,00 €

DECIDE d'approuver les travaux de rénovation de la rue du Général Béthouard.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

SOLLICITE une subvention de 59 500 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2024.

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget de la commune.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 17 juin 2024



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
En Sous-Préfecture le 21/06/24
Et de la publication ou notification le 21/06/24